

Politique Générale 2024-2028

Nous vous présentons par ce document l'organisation de notre Bureau ainsi que nos principaux objectifs pour le mandat 2024-2028.



Composition du Bureau :

Présidente : **Delphine GIRARD**

Vice Présidente : **Blandine LIAGRE**

Trésorière : **Isabelle GIEN**

Secrétaires : **Florence HAPILLON, Lucie DEMOY**

Co-Présidents du conseil scientifique : **Emilie CERUTTI, Guillaume CARNAUX**

Vices Présidentes en charge du réseau : **Aurélie ARAUJO, Maud JARRIGE**

Chargée de mission du réseau : **Evelyne POURON**

Vices Présidentes en charge de la communication et de la publication : **Morgane BRIN, Chloé DORÉ**

Vice Présidente en charge de la représentation institutionnelle : **Christine BATAILLON**

Vice Présidente en charge des Partenariats : **Pauline MARTIN**

Nos Objectifs :

- **Objectif : Répondre à la demande des patients ayant des besoins de prises en charge en pelvi périnéologie**

Au cœur du parcours de soin, n'oublions jamais les patients, nos patients et patientes de tout âge, avec leurs antécédents, leurs connaissances, leurs attentes et leurs motivations...Au sein de l'AFRePP nous avons pris conscience de cette importance, et c'est pourquoi nous aimerions créer un lien avec des associations de patients. Nous allons également poursuivre notre devoir de répondre à la demande des patients en quête de professionnels formés à la rééducation périnéale.

La réponse à la demande des patients passe également par la mise en place d'une prévention primaire en santé pelvienne. L'AFRePP s'ouvrira en informant le grand public des facteurs de risque en pelvi périnéologie et en menant en place des campagnes de prévention en se rapprochant des URPS

- **Objectif : Promouvoir la pratique de la pelvi périnéologie en respectant l'Evidence Based Practice**

Bien entendu une société savante s'appuie sur l'évidence based practice, cette triade intégrant les patients, nos pratiques et la science. Notre comité scientifique continuera son travail en se rendant pro-actif et en répondant aux sollicitations d'autres structures pour la participation à l'élaboration de programmes scientifiques de congrès. L'objectif sera aussi d'augmenter la création de contenu, que ce soit des fiches de synthèse pratiques ou d'outils pour les kinésithérapeutes mais également pour nos patients, à l'aide de groupes de travail proposés aux adhérents. Notre pôle chargé de la publication et de la communication veillera à rendre accessible ces éléments à l'ensemble de nos adhérents et patients.

- **Objectif : Représentation de la pelvi périnéologie au sein des institutions : CDOMK, URPS, Syndicats**

Kinésithérapeute expert ou spécialisé sera sûrement la question des prochaines années. Notre expertise dans le domaine de la pelvi-périnéologie n'est plus à prouver, cette reconnaissance passera toutefois par un travail avec nos représentants de la profession. Nous souhaitons attirer leur attention sur notre spécificité d'exercice en pelvi-périnéologie avec la création du pôle institutionnel au sein du bureau et conseil d'administration de l'AFRePP.

- **Objectif : Participer à la dynamique des réseaux locaux en pelvi périnéologie**

Notre pôle réseau continuera son investissement en poursuivant le travail effectué jusqu'à maintenant en gardant un lien étroit avec les différents représentants régionaux à la tête des antennes locales. Afin de regrouper tous les kinésithérapeutes pratiquant la rééducation en pelvi périnéologie, l'AFRePP va se rapprocher des associations locales déjà existantes afin de créer un partenariat durable avec ces dernières.

- **Objectif : Offrir aux kinésithérapeutes un accès privilégié à de nombreux outils améliorant la prise en charge de nos patients**

Aussi, en tant que kinésithérapeutes au sein de l'AFRePP nous avons conscience de notre investissement en temps, en formation et en matériel pour garantir les meilleurs soins, nous souhaitons ainsi vous garantir un accès privilégié par la création d'un pôle partenariat.

- **Objectif : Mettre à l'honneur le travail pluridisciplinaire en pelvi périnéologie**

Via notre conseil scientifique, nous allons poursuivre l'entretien de nos relations étroites avec les sociétés savantes en proposant des projets communs (création de groupe de travail, participation à des projets scientifiques, collaboration à l'organisation de congrès, ...). Notre but est de faire reconnaître l'AFRePP comme la structure représentative des kinésithérapeutes en périnéologie aux yeux des autres sociétés savantes et de tous les professionnels de santé au sens large.

Nous aspirons également à intégrer des professionnels de santé experts dans leur domaine au sein de notre conseil scientifique afin de nous aider dans cette collaboration. Notre pôle de communication rendra accessible l'ensemble des événements scientifiques en rapport avec la pelvi périnéologie, en communiquant sur ceux-ci auprès de nos adhérents.

- **Objectif : Répondre à la demande des étudiants ayant des besoins spécifiques en pelvi périnéologie.**

Le conseil scientifique va poursuivre cette mission en continuant à relayer les différentes enquêtes, questionnaires, sondages permettant aux étudiants de finaliser leur mémoire de fin d'étude.

L'AFRePP pourra également répondre à la demande d'encadrement de mémoire en pelvi périnéologie et répondre à la recherche de terrain de stage en pelvi périnéologie à travers toute la France.

- **Objectif : Promouvoir la formation continue en pelvi périnéologie**

L'AFRePP continuera à être représentée au sein du CMK. La personne élue par le CA de l'AFRePP aura pour rôle de tenir des comptes rendus très réguliers sur les activités du CMK et promouvoir la pelvi périnéologie dans les orientations du développement professionnel continue.

- **Objectif : Répondre à la demande de nos adhérents**

L'AFRePP mettra tout en œuvre pour répondre à la proposition de projets de nos adhérents. La fiche projet est à disposition sur le site internet afin que chacun puisse y faire une proposition.